

LISTE DES DELIBERATIONS DU 11 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt et deux, le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame GAUVIN, Maire

Etaient présents : MM & Mmes GAUVIN Christelle, BRETON Eric, DERAYE Pascal, DUTHILLEUL Jean-Luc, MAMADOU Claude, PIARD Frédéric, REZGUI Leila, TRIBOUILLOY Benoit.

Etaient absents excusés : M VANDEN ECKHOUDT Laurent a donné pouvoir à TRIBOUILLOY Benoit
Mme LAFOND Isabelle a donné pouvoir à DERAYE Pascal
Mme HENRIVAUX Agnès a donné pouvoir à DUTHILLEUL Jean-Luc

Etaient absents : MM CECCARELLO Michael et LEVEQUE Nicolas

Délibération N°	Délibérations du Conseil municipal
2022/27 Thelloise : Création du syndicat mixte fermé de rattachement à l'OPH Oise Habitat et adhésion de la communauté de communes Thelloise à ce syndicat	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, <ul style="list-style-type: none"> ➤ SE PRONONCE en faveur de la création d'un syndicat mixte fermé, ayant pour objet le rattachement de l'OPH OISE HABITAT ; ➤ SE PRONONCE en faveur de l'adhésion de la Communauté de communes Thelloise à ce syndicat.
2022/28 Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de travaux d'entretien courant et exécution de revêtements superficiels de la voirie communale	Après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les dispositions proposées : <ul style="list-style-type: none"> ➤ APPROUVE l'adhésion de la commune au groupement de commandes et DESIGNER la Communauté de communes Thelloise comme coordonnateur du groupement. ➤ ACCEPTE les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de travaux d'entretien et exécution de revêtements superficiels de la voirie communale. ➤ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à transmettre les besoins de sa commune. ➤ AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer l'accord cadre du groupement de commandes pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commandes
	Après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les dispositions proposées : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accepte la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : Eclairage Public - SOUTER - Toute la Commune ➤ Acte que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examiné par le SE60, en fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et économique, en concertation et coordination avec les différents partenaires et de la

<p style="text-align: center;">2022/29</p> <p style="text-align: center;">Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de travaux d'entretien courant et exécution de revêtements superficiel de la voirie communale</p>	<p>commande de matériel. Une notification sera envoyée à la commune.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Demande au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours. ➤ Demande au SE60 de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise. L'obtention de la subvention ou dérogation conditionnera le démarrage possible des travaux. ➤ Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux. ➤ Autorise le versement d'un fonds de concours au SE60. ➤ Prend acte du versement de la participation en une seule fois après l'achèvement des travaux ➤ Inscrit au Budget communal de l'année 2022, les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel joint : ✓ Les dépenses afférentes aux travaux 6 023,46 € (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention) ✓ Les dépenses relatives aux frais de gestion 3 543,21 € <p>Soit la somme totale à la charge de la commune de 6 566.67€</p>
<p style="text-align: center;">2022/30</p> <p style="text-align: center;">Désignation du conseiller municipal correspondant incendie et secours</p>	<p>Après en avoir entendu, l'exposé de Mme le maire, le conseil municipal désigne Monsieur DUTHILLEUL Jean-Luc comme correspondant</p>
<p style="text-align: center;">2022/31</p> <p style="text-align: center;">Projet éolien sur la commune de Cires les Mello. Avis du conseil municipal de Mello</p>	<p>Au regard des éléments présentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Considérant la situation géographique du projet, situé entre le Tillet et Foulangues ; ✓ Considérant la taille démesurée de 4 éoliennes envisagées dénaturant le paysage naturel et rural ; ✓ Considérant que ce projet peut avoir un effet négatif sur le tourisme vert ; ✓ Considérant que ce projet peut avoir un impact visuel sur les châteaux de Mello, Monuments historiques inscrits le 01/02/1989 ; ✓ Considérant que ce projet peut avoir un impact sur le cadre de vie et sur la santé des populations de l'ensemble du périmètre proche, tant au niveau des nuisances sonores que visuelles. <p>Le conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé de Mme le maire, à l'unanimité, désapprouve l'implantation du projet éolien sur la commune de Cires les Mello.</p>

Séance levée à 21h45.

Christelle GAUVIN
Maire